

FEUILLE DE ROUTE POUR L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE (MAURITANIE) POUR LA PÉRIODE (2022-2025¹)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Statut: confidentiel / public

Date d'approbation:

Mise à jour d'une Feuille de Route existante : Oui (Feuille de route société civile 2018-2020)

Partie de la Stratégie Conjointe : Non



¹ L'alignement de la Feuille de Route avec le processus de Programmation Conjointe et avec le document de Stratégie Conjointe qui en découle, ainsi qu'avec le Plan de développement National (PND) du pays partenaire, est l'approche privilégiée.

Abréviations:

AECID	Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (Espagne)
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
CCC	Comité de Concertation Communale
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CNDH	Commission nationale des Droits de l'Homme
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DUE	Délégation de l'Union européenne
IEDDH	Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme
EM	Etats Membres de l'UE
FAPONG	Fonds d'Appui la Professionnalisation des ONG
FED	Fonds Européen de Développement
FEDDAM	Plateforme de Gestion des Organisations de la Société Civile
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Allemagne)
FdR	Feuille de Route
FTP	Formation Technique et Professionelle
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MASEF	Ministère des AffairesSociales, de l'Enfance et de la Famille
NU	Nations Unies
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSCs	Organisations de la Société Civile
PDC	Plan de Développement Communal
PESCC	Programme de l'Union européenne pour la Société Civile et la Culture
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SC	Société Civile
SCAC	Service de Coopération & d'Action Culturelle de l'Ambassade de France
SCAPP	Stratégie Croissance Accélérée et Prospérité Partagée
SPONG	Stratégie de Promotion des ONG de Développement
UE	Union européenne

PARTIE I - ANALYSE SOMMAIRE DU CONTEXTE ET DE L'ENGAGEMENT (À CE JOUR) DE L'UE

La Feuille de Route constitue un cadre stratégique commun pour l'engagement envers la Société Civile tant de la part de l'Union européenne que de ses Etats membres. La présente mise à jour de la Feuille de Route pour la période 2022-2025 s'inscrit dans la ligne des nouvelles priorités et actions de l'Union européenne dans le Programme Indicatif Multiannuel 2021-2027 et le Programme Multiannuel d'Appui à la Société Civile pour la même période. Ce document est préparé sur base du bilan de la précédente période et en consultation avec différentes parties prenantes dont la société civile, les autorités publiques, les Etats membres et au sein de la Délégation.

A. L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : LES ÉVÉNEMENTS ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

A.1 Principaux développements

1.1 Contexte Général

Le Développement de la société civile en Mauritanie est étroitement lié au contexte géographique, démographique, à la diversité culturelle, aux enjeux stratégiques, au contexte politique, économique, social et aux défis environnementaux, y compris le défi climatique. Dans ce cadre, le rôle des organisations de la société civile est toujours encouragé dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée de la Mauritanie. La société civile est appelée à être un partenaire essentiel face aux défis et enjeux auxquels

fait face la population. Les organisations de la société civile (OSCs) doivent interagir à différents niveaux pour promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit, l'inclusion sociale et de développement humain, la paix et la sécurité, la promotion des droits des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs clés du développement. Toutefois, cette dimension d'interaction reste dans les faits limitée : les OSCs interagissent peu entre elles : leur mise en réseau et la création de partenariats apparaît comme un axe à renforcer.

La société civile est ainsi associée à l'identification des programmes et la mise en œuvre de projets et autres initiatives promotionnelles avec les partenaires techniques et financiers, y inclus l'Union européenne et les Etats membres.

1.2 Typologie de Société Civile

Les termes ou concepts d'« Organisations non gouvernementales », d'« Acteurs non étatiques » et d'« OSCs » ne sont pas mentionnés per se dans le cadre juridique mauritanien. La société civile mauritanienne comporte une multitude d'organisations informelles et formelles. Ce nombre devrait se préciser après l'actualisation du système déclaratif d'enregistrement régi par la Loi n° 2021-004 Relative aux Associations, aux Fondations et aux Réseaux.

Les 4 niveaux de structuration d'organisations coexistent :

Organisations de base formelles et informelles	2. Organisations intermédiaires formellement constituées et plus structurées	3. Organisations Faitières	4. Les plateformes régionales de la société civile
Elles regroupent des structures d'intérêts communs : des personnes âgées, des femmes, des jeunes, des griots, des confréries religieuses (qui jouent un rôle important dans la lutte contre la radicalisation), les coopératives, les organisations paysannes, les associations de jeunes, celles axées sur le bénévolat et le financement principal de membres, ainsi	Elles sont le plus souvent des ONG de développement qui accompagnent les OSCs du premier niveau. Généralistes, elles couvrent divers secteurs thématiques (finances publiques, agriculture, état de droit, migration, environnement, prévention des conflits) Ces structures s'autofinancent et/ou bénéficient de subventions spécifiques.	Elles sont généralement en réseaux thématiques et régionaux, dont le mode fonctionnement est modifiée par la nouvelle Loi de Relations avec les Associations, les Fondations et les Réseaux (un réseau est défini comme étant constitué de 20 membres actifs dans un seul secteur prioritaire).	Elles sont financées par l'Etat à concurrence de 3 millions de MRU via le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile et sont principalement des structures sectorielles d'échange, de promotion de la société civile. ²

⁻

² Leur création, issue de la Stratégie Nationale des ONG et des OB de développement établie par le CDHAHRSC a été initiée en 2021. Ces plateformes sont structurées selon 6 pôles thématiques régionaux. Chacun de ces pôles est présidé par une personne issue de la société civile, élue par les représentants des OSCS locales. De la même façon, le président de la Plateforme, issu de la société civile a été élu par les OSCs locales. Ces PRSC visent à représenter les intérêts des OSCs de la région, à structurer et à développer la société civile au niveau régional. A ce titre, ces plateformes rassemblent les OSCsrégionales et sont dirigées par des représentants de ces OSCs : elles sont indépendantes du CDHAHRSC et, plus généralement, de l'Etat. Toutefois, depuis leur création, le CDHAHRSC leur a apporté un soutien financier (pour prendre en charge le loyer des locaux) et les a sollicitées à plusieurs reprises sur des missions de sensibilisation à des lois liées aux Droits Humains. De la même façon, ces plateformes ont été sollicitées par les Directions Régionales de la Santé pour des missions de sensibilisation liées à la pandémie de COVID-19 ou encore de recensement, ou encore par les wilayas pour un appui logistique lors des inondations de l'été 2022 (mobilisation de volontaires bénévoles). Ces sollicitations s'inscrivent dans le cadre de leur mission qui consiste également, en tant qu'organisation faitière et de représentation des OSCs locales, à faire le lien avec les pouvoirs publics. Cependant, chaque plateforme est amenée à définir une feuille de route et un plan d'action propres et adaptés aux besoins exprimés localement, et, à terme, de mener leurs propres initiatives. L'Ambassade de France envisage d'appuyer le renforcement des capacités de ces plateformes pour l'année 2023-2024, en lien avec la stratégie du CDHAHRSC.

que potentielles adhérentes de réseaux du niveau 3.

Faiblesses: le plus souvent au niveau de la gestion financière, de la planification, la gestion financière et opérationnelle de projet, et de la communication. Faiblesses: généralistes qui s'alignent aux opportunités des levées de fonds sur divers thématiques. Faiblesse: les membres sont en concurrence y compris avec les organisations de niveau 2, Ces organisations faitières sont très peu présentes en Mauritanie. Il s'agit plutôt d'associations nationales disposant de plusieurs bureaux régionaux.

Faiblesse: Insuffisance de gouvernance, de capacité, fonctionnement et de résultats, ainsi qu'une tension persistante entre les membres, constatés au terme de l'évaluation 2021 (financé par l'UE).

Force:

Rôle social primordial, fort ancrage local. Ces OSCS pallient les carences des services de base, en particulier dans les zones reculées. Elles s'appuient sur des réseaux communautaires et de solidarité importants qui constituent en soit une ressource importante. Ces OSCs sont souvent dirigées par les relais communautaires qui bénéficient d'une légitimité et d'une reconnaissance sociales importantes auprès de la population locale mais également auprès des autorités locales auprès desquelles elles assurent une intermédiation. Fort potentiel d'intervention auprès des populations paupérisées et marginalisées, souvent difficiles d'accès.

Force:

Volontarisme important. Cette catégorie est celle qui caractérise le mieux la société civile mauritanienne, son dynamisme, sa diversité et son hétérogénéité. Représentation élevée des jeunes et des femmes dans ces OSCs. Potentiel de structuration important, et foyer de créativité (renouvellement des répertoires d'action), de mise en réseau et d'ouverture au-delà du niveau national (liens avec le Sénégal, le Mali, et plus rarement avec les OSCs de la diaspora en France/Europe, au Maroc)

Force:

Si elles sont bien outillées, elles peuvent accompagner le développement de plus petites structures.

Force:

Elles disposent d'un local et ont le potentiel de proposer des activités qui animent la vie locale. Les 15 plateformes régionales de la société civile, constituées en 2021 à l'issue de la stratégie mise en œuvre par le CDHAHRSC, ont vocation à jouer ce rôle de structuration, de représentation des intérêts des OSCs et de coordination entre les OSCs de différents niveaux. Ces plateformes disposent de ressources: locaux et parfois équipement informatique, mais aussi une reconnaissance sociale, et des relations avec les autorités locales.

Les associations peuvent être arabophones ou francophones. Cette typologie dépend aussi d'autres vecteurs, à savoir : une minorité constituée d'anciens employés de l'Etat tournés vers le secteur associatif pour les opportunités d'emplois ; la capacité à lever des fonds de l'aide au développement et d'assurer la viabilité de leur structure. Il est noté que les OSCs de niveau 3 et 4 s'efforcent d'être garantes de transfert de connaissances et capacités pour de meilleurs résultats au niveau stratégique, l'identification et la gestion de projet, du plaidoyer, de la sensibilisation sectorielle.

1.3 Cadre Institutionnel

Les principaux organes institutionnels en relation avec la société civile se composent de :

- Le Comité Elargi de Concertation pour le maintien de relation entre l'Etat, les PTF, le secteur privé, la société civile et les collectivités locales sur le processus de formulation et de mise en œuvre de la SCAPP.
- Le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHSC) au travers de la Direction de la Société Civile. Ces dernières années, le cadre institutionnel de la société civile a évolué du Ministère des Relations avec le Parlement et la Société Civile (2013-2018) à son statut actuel avec la réouverture du Commissariat suite aux élections législatives de 2019. Le Commissariat a, entre autre, comme mission « d'élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de Promotion de la Société Civile » y compris par la mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion de la société civile.
- Les Dispositifs paritaires au sein desquels les OSCS sont membres : Conseil Economique, Social et Environnemental, Commission nationale des Droits de l'Homme, Commission Nationale Electorale, le Fonds de Riposte au COVID, Comité de Transparence des Industries Extractives, Comités Techniques de Suivi SCAPP, comités de pilotage de projets et programmes de développement.
- La Plateforme Nationale des Acteurs non Etatiques censée représenter toute la société civile.

1.4 Cadre Juridique

Un nouveau cadre juridique et réglementaire est entré en vigueur en février 2021 (Loi n° 2021-004 Relative aux Associations, aux Fondations et aux Réseaux) afin de consolider les relations de l'Etat avec les associations, les fondations et les réseaux, incluant entre autre :

- Le passage au régime déclaratif, qui permet aux associations de se constituer désormais plus librement sans autorisation préalable de l'Etat, mais par simple déclaration auprès du Ministère de l'Intérieur et non plus auprès des magistrats.
- Des innovations importantes d'abord dans le champ d'application, mettant fin à toute confusion et amalgame en s'appliquant exclusivement aux associations :
 - > Tissu associatif constituant au moins cinq personnes qui mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leurs activités, dans un but non lucratif.
 - Deligation pour chaque association d'avoir un objet couvrant au moins, un domaine d'intervention principal, défini avec précision et exprimé dans les statuts de l'association.
 - Possibilité pour l'association d'exercer des prestations rémunérées, à condition que : celles-ci ne représentent pas la majorité de ses activités et des revenus à ses membres ; sont d'intérêt général et en corrélation avec la Constitution, lois et règlements, valeurs de la République, l'ordre public et les bonnes mœurs.
 - > Opportunité pour l'association de revêtir la forme de Centre d'Etudes et de Recherches à but Non lucratif, d'acquérir le statut d'organisation de développement ou d'association reconnue d'utilité publique.
- Un des éléments importants de cette Loi est également la création d'une plateforme numérique, FEDDAM, pour l'enregistrement, la gestion et le suivi des OSCs. A travers FEDDAM, le CDHAHRSC poursuit 3 objectifs : renforcer juridiquement les OSCs en les incitants à se régulariser auprès des autorités, renforcer leurs capacités et les inciter à se spécialiser sur un domaine d'action. Cette plateforme permettra de disposer de statistiques fiables sur le nombre des OSCs actives, leurs zones d'intervention, leurs activités et les populations bénéficiaires. Les OSCs déjà enregistrées avait l'obligation de s'enregistrer sur ce nouveau dispositif avant la fin de l'année 2022 pour conserver leur ancienneté et obtenir un nouveau récépissé. La plateforme numérique portée par le CDHAHRSC a aussi pour objectif de clarifier les niveaux organisationnels, opérationnels et encourager les OSCs à aller vers des modes de fonctionnements plus professionnels. Si cette démarche d'enregistrement sur la plateforme a suscité une méfiance de la part de certaines OSCs (FEDDAM perçu comme un dispositif intrusif et de contrôle), et malgré des

- difficultés rencontrées lors de l'inscription en ligne sur la plateforme (disfonctionnements et problèmes de connexion), beaucoup d'OSCs se sont enregistrées dans les délais impartis.
- l'opportunité pour les ONG internationales d'avoir des activités dans le pays suivant une déclaration préalable auprès du Ministère en charge des Affaires Étrangères et une convention cadre avec, au moins, un ministère.

Cependant, ce nouveau cadre juridique soulève une certaine inquiétude de la part des OSCs et des observations/recommandations de la société civile eu égard à certains dispositifs considérés comme de nouveaux freins :

- Une plus large flexibilité dans la gestion interne des associations et par rapport au mandat des membres et le choix et retrait des organes internes, régie exclusivement dans le cadre de l'association.
- La possibilité de plaidoyer élargi des OSCs y compris dans le cadre de la présentation des rapports de la Mauritanie à l'Examen Périodique Universel, et de dialogue organisé au niveau central, régional ou local, en dehors de récupération et ambitions politiques.
- L'atténuation de contrôle et des conditions d'existence de l'association (gestion interne et exigence de rapports), des critères d'exonération, la notification requise lors d'obtention de subventions.
- Le prise en compte du potentiel conflit d'intérêt et collusion politique suite à la suppression de l'interdiction pour les hauts fonctionnaires de l'administration publique, les dirigeants de partis politiques ainsi que les chefs de services régionaux, chefs de projets et gestionnaires des collectivités locales (maires et adjoints) de représenter ou gérer une association,
- La suppression de garantie d'indépendance pour l'ONG internationale et des immunités pour les agents de l'organisation, ou un statu d'exterritorialité pour ses locaux.
- L'obligation de constitution de réseau : par thématique, 20 membres minimum du même secteur unique, et ayant au minimum deux années d'expérience.
- Les conditions de mise en œuvre de la Loi et l'interprétation potentiellement erronée de certains concepts qui constituent une barrière à la liberté d'action des associations
- La coercition dans la création d'une fondation qui doit être « de bonne moralité », dotée d'un patrimoine de plus de 3 million MRU (63,000 EUR) ou 10 million MRU (210.000 EUR) selon qu'elle soit créée par une personne physique ou morale.
- Les prérequis à toutes les modifications aux statuts devant faire l'objet d'une nouvelle déclaration (contrairement au principe de la Commission africaine³ qui précise que les associations « ne sont pas tenues de se faire enregistrer plus d'une fois, ni de renouveler cet acte de déclaration »).

Un projet de Stratégie de Promotion des Associations de Développement a été présenté en 2021 comme le plan d'action de la Loi, à l'issue d'une étude (financée par l'Union européenne) préparée en consultation avec la société civile et les autorités publiques. Les principaux points de réflexion soulevés lors de la présentation du projet sont :

- Une meilleure définition de l'agenda, du cadre, des sujets de dialogue entre Etat et OSCs.
- L'assurance de structures publiques compétentes et efficaces dans la mise en œuvre de la nouvelle Loi et le suivi des relations avec les associations.
- Une amélioration de la disponibilité et de la qualité des informations et données sur les OSCs.
- La transparence et des précisions quant aux opportunités de subvention⁴.

³ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Lignes directrices sur la liberté d'association et de réunion en Afrique, 2017, para 34, disponible sur : https://www.achpr.org/presspublic/publication?id=22

⁴ L'Article 20 article 20 : Contrôle des subventions « Sans préjudice de ce qui est prévu aux paragraphes 2 et 3 de l'article 10 de la présente loi, toute association est tenue d'avoir un compte dans une banque ou tout autre établissement financier et de faire parvenir, au plus tard le 31 Mars de l'année suivant l'exercice budgétaire de l'année en cours, un état financier au département en charge des

- Le paradoxe d'une association reconnue d'utilité publique qui peut couvrir plusieurs domaines d'activités contrairement aux réseaux et leurs membres qui doivent se limiter à un seul.
- La nécessité de faciliter une appropriation par les populations cibles de toutes actions pour un engagement communautaire inclusif et durable.
- L'intégration d'une approche « Jeunes » et un soutien particulier aux associations qui les représentent.
- Des démembrements au niveau des Wilayas et des Moughataa du CDHAHRSC pour l'opérationnalisation et la vulgarisation de la Stratégie, et plus de garanties de résultats probants dans tout le pays.
- Le renforcement des Organisations Communautaires de Base (OCB), leur mise en réseau pour une indépendance communautaire.
- Une attention spécifique accordée aux OSCs rurales en décentralisant les actions de vulgarisation.

Parallèlement à cette Loi, coexistent d'autres dispositions qui régissent d'autres formes d'OSCs :

- La Loi qui régit les associations coopératives régies par la Loi 67.171 du 18 juillet 1967 portant statut de la Coopération.⁵
- La Loi no 97-09 du 21 janvier 1997 relative aux groupements d'intérêt économique (GIE) visant à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, en dehors du cadre individuel de l'économie informelle.⁶ La constitution et le fonctionnement sont régis par la loi n° 61.033 du 30 janvier 1961.
- La Loi du 23 janvier 1973 relative « aux réunions publiques »⁷.

La connaissance entre les différents partenaires sociaux, syndicats et fédérations, organisations de défense des droits humains, ONG et associations nationales, organisations internationales, et les règles qui les régissent ne sont pas toujours manifestes pour assurer une ligne de conduite similaire de la part du gouvernement et des OSCs elles-mêmes.

1.5 Cadre Sectoriel Prioritaire

L'action de la société civile est encadrée et régie par les dispositions de la nouvelle Loi précitée grâce à la reconnaissance officielle par une simple déclaration et une structuration attendue de réseaux. Il est important de noter que la crédibilité des Os varie toujours selon notamment leur structuration, leur secteur et zone d'intervention, ainsi que le niveau de solidarité du secteur pour répondre à l'intérêt commun.

Malgré tout, les organisations de la société civile sont toujours très actives notamment dans des secteurs clés tels que la sensibilisation aux droits humains, les questions sociales et politiques en ligne avec la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030, à travers lequel l'Etat insiste sur un développement économique inclusif, en ciblant aussi les jeunes et les femmes, priorités suivies

relations avec la Société Civile. Toute association qui reçoit une subvention de tout partenaire public ou privé, national ou étranger est tenue de la déclarer auprès du département en charge des relations avec la Société Civile et ce, dans un délai n'excédant pas 90 iours.

⁵ Article 1 de la Loi, « Les coopératives et leurs unions sont des sociétés civiles particulières de personnes, à capital et personnel variables, sans but lucratif, ayant pour objectif l'amélioration de la condition socio-économique de leurs membres par la réunion des efforts de ceux-ci selon les principes généraux de la coopération, par leur formation et par l'exercice de toutes fonctions économiques et sociales qui répondent aux besoins communs de leurs adhérents ».

⁶ Loi no 97-09 du 21 janvier 1997 relative aux groupements d'intérêt économique (GIE), Chapitre premier : Dispositions générales Article premier : Deux ou plusieurs personnes morales peuvent constituer entre elles pour une durée déterminée ou indéterminée un groupement d'intérêt économique (G.I.E.) en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, et à améliorer ou accroître les résultats de cette activité. L'activité du groupement doit se rattacher à l'activité économique de ses membres et ne peut avoir qu'un caractère auxiliaire par rapport à celle-ci. Le but du groupement n'est pas de réaliser des bénéfices pour lui-même.

⁷ Articles 1er et 2 disposent respectivement de la définition et du régime des réunions publiques et privées. Le principe de la liberté de réunion est confirmé et n'est soumis qu'à une déclaration préalable auprès des autorités administratives habilitées, qui doit être faite au « moins trois jours francs » avant la date de réunion.

davantage par les OSCsdans le cadre de leurs interventions. Ces priorités sont en ligne avec la Feuille de Route de l'Union européenne qui envisage la participation majeure des jeunes, des femmes, et des associations qui les représentent, dans les espaces sectorielles de coordination et leur renforcement de capacités. A cet effet, il est à noter :

- Secteur Jeunesse: 60% de la population mauritanienne a moins de 25 ans et se trouve, entre modernité et traditions, exposée à la précarité et à la pauvreté. Les jeunes se sentent encore négligés par les pouvoirs publics. Face à ce constat, la société civile tend à se structurer et à se mobiliser pour faciliter et promouvoir l'investissement dans la jeunesse, Au cours de ces dernières années, la volonté d'accompagnement des OSCs du secteur a évolué. La jeunesse tend à jouer un rôle plus efficace en termes de cohésion sociale et de dialogue avec les autorités locales, en marche des initiatives d'insertion socio-économique mises à leurs dispositions.
 - Cependant malgré la volonté affichée, l'impact des efforts demeure aléatoire pour assurer une réelle place à la jeunesse dans le processus de développement du pays. Les OSCs n'arrivent pas encore à asseoir leur fonctionnement, leur efficacité, leur légitimité et l'impact de leurs activités, malgré un activisme associatif et des actions bénévoles des jeunes qui prédominent au niveau local. Cela se traduit principalement par l'implication de jeunes de manière embryonnaire et informelle aux questions communautaires, culturelles et artistiques, à l'entrepreneuriat, l'utilisation des technologies de l'information, l'accompagnement des plus vulnérables (enfants, femmes, jeunes et personnes handicapées).
- Secteur Genre : malgré la question d'égalité de Genre qui trouve un écho accru au niveau global et local, le rôle de la femme reste un sujet au plan politique, économique, social, culturel et juridique. Au sein des OSCs, la participation moyenne des femmes s'élève à 47,1% (52% en zone urbaine et 42,9% en zone rurale). Bien que la dimension genre fasse l'objet d'une attention accrue du gouvernement, de la société civile et des donateurs, les projets qui garantissent l'égalité entre les femmes et les hommes restent peu nombreux. Il a été constaté notamment par la Délégation de l'Union européenne et le PNUD le faible accès des femmes aux financements, bien que la promotion de leur accès à l'autonomie financière soit considéré comme un levier de croissance économique durable pour le pays. Il apparaît néanmoins, avec un ancrage traditionnel important, que les associations féminines donnent priorité à l'entraide, le partage des ressources et des bénéfices notamment au sein de coopératives. Cette catégorie est en constant développement malgré les limites rencontrées en matière de capacités (gestion, mobilisation des capitaux, savoir-faire technique), économique (transformation et la distribution de produits, diversification des activités), ainsi que d'incidences culturelles, familiales et communautaires.

Enfin, malgré une claire volonté de faciliter l'environnement d'action de la société civile, la liberté et le droit d'association/d'organisation, mais également une participation conséquente des associations, des efforts sont attendus pour freiner les obstacles qui persistent. En effet, le manque de coordination et de mutualisation des initiatives affaiblit leur légitimité et participation à l'élaboration des politiques, ainsi que la conduite de projets.

1.6 Cadre Financier

Un certain nombre d'OSCs dépendent encore principalement des financements externes des partenaires techniques et financiers qui deviennent essentiels à leur fonctionnement et leurs activités, bien que certains travaillent sur base volontaire. La levée de fonds se fait toujours principalement via les appels à propositions et les subventions en cascade, ou en fonction des partenariats existants et des réseaux, ainsi que des compétences ou mérites.

Les fonds des pays arabes dont l'influence sur la professionnalisation, le mandat et les droits de l'homme reste à définir, s'accentuent, contrairement aux fonds étatiques. Les subventions de l'Etat (Fonds d'Appui la Professionnalisation des ONG - FAPONG, s'élève à un montant annuel d'environ 300.000 EUR. Elles bénéficient encore aux associations ayant un statut d'utilité publique, aux faitières (Plateforme) pour la prise en charge de leurs frais de fonctionnement, aux coopératives par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille dans le cadre de la promotion féminine. Il est à noter qu'un

statut des organisations internationales est également régi par la nouvelle Loi, et qu'aucune exonération d'impôts, de TVA ou de droits de douanes n'existe pour les fonds privés étrangers, si l'on se réfère au cadre statutaire souligné à la page 5.

A.2 Participation de la Société Civile

La société civile mauritanienne est restée très active. Les OSCs interviennent toujours dans des domaines très diversifiés et la plupart du temps dans plusieurs simultanément : démocratie et des droits humains, l'Etat de droit, l'accès à des services clés en matière de santé, de justice, de la sécurité alimentaire et la pèche, de l'emploi, la sécurité et la paix, la culture et renforcement de la cohésion sociale, les questions de migrations. On observe une nouvelle génération de leaders associatifs de plus en plus actifs à ce niveau et dans le plaidoyer.

Un certain nombre d'organisations nourrissent le débat social autour des thèmes d'unité nationale et la construction d'un système social basé sur l'état de droit. D'autres mettent en œuvre des actions destinées à promouvoir le débat public et la diversité des opinions, ainsi qu'à mener des initiatives et contributions inclusives. Cependant, les syndicats n'ont pas de dialogue socio-économique, bien qu'ils soient représentés avec le patronat au Conseil Economique et Social, qui reste peu actif.

On retrouve également des associations, minoritaires et dotées d'une certaine capacité professionnelle, qui ont développé de nouveaux projets principalement suite à des appels d'offres ou à propositions, et/ou participent à la prise de décision publique et aux dialogues avec des ministères sectoriels, des PTF et des ONG internationales. Cependant, si, comme souligné plus haut, la société civile a eu l'opportunité de mieux s'engager dans l'élaboration des politiques publiques, leur contribution n'a pas abouti aux résultats escomptés notamment : au cours de l'élaboration du Projet de Loi de Lutte contre la Violence faite aux Femmes et aux Filles (2018 – 2020) toujours bloquée à l'Assemblée ; pour l'identification du nouveau cadre juridique qui les régit. En outre, certaines organisations ont relevé plusieurs autres éléments qui restreignent leur participation dans le développement du pays: la complexité et le nombre d'associations actives simultanément dans plusieurs domaines ; la concurrence qui persiste entre les OSCs ; le manque de volonté politique à leur participation à la préparation de toutes les politiques publiques ; l'absence de mécanismes généralisés transparents et inclusifs de consultations publiques avec les OSCs comme dans le processus de l'Examen Périodique Universel et la gestion des conséquences de la pandémie Covid19 à partir de 2020.

2.1 Au niveau des politiques nationales

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), il est requis un meilleur soutien des objectifs poursuivis par les OSCs qui s'impliquent en matière sociale, économiques, et environnementales. Un cadre participatif et inclusif entre le gouvernement mauritanien et les OSCs est ainsi préconisé pour leur engagement et contribution efficace aux politiques de développement, l'échange de bonnes pratiques avec les décideurs politiques et une contribution à l'élaboration des programmes de développement. La société civile est ainsi amenée à jouer un rôle essentiel dans le suivi des engagements gouvernementaux.

L'Etat mauritanien, dans le cadre des stratégies nationales et face aux nombreux défis à couvrir, tend à favoriser la complémentarité avec la société civile. Des groupes sectoriels travaillent avec la société civile dans le cadre du SCAPP, ainsi que dans le cadre de la collaboration prévue avec les structures techniques des départements ministériels. L'implication des OSCs dans le Processus de la Revue Nationale Volontaire (RNV) des Objectifs de Développement Durable en est un autre exemple, ainsi que la mise en place d'un groupe d'OSCs de suivi des ODD, qui a contribué en 2019 au rapport national du gouvernement pour la RNV.

En dépit de certaines avancées, des freins persistent dus singulièrement à une certaine dispersion des OSCs que la nouvelle Loi devrait modérer. Elle pourrait contribuer à assurer que les organisations aient une bonne connaissance de leurs initiatives et à limiter les comportements opportunistes. En effet, la plupart des organisations traitent individuellement de sujets polyvalents et similaires, selon les objectifs, les cibles spécifiques et les priorités propres. Leur légitimité est ainsi remise en question auprès de différentes parties

prenantes et un climat de défiance réciproque perdure au détriment d'une collaboration soutenue avec les autorités publiques. Un autre constat qui ralentit la participation du secteur est la faible anticipation au sein de la société civile tant par rapport aux politiques et pour les projets à venir et leurs perspectives.

2.2 Au niveau local

Au niveau local, la société civile trouve davantage un ancrage plus propice à sa participation et ses actions auprès des communautés, avec davantage de collaboration avec les autorités locales, les chefs religieux et au sein des familles. Les OSCs y ont consolidé leur connaissance et savoir-faire, et ont contribué plus substantiellement entre autre au renforcement de la cohésion sociale et la participation citoyenne.

Localement aussi, il existe, dans certaines régions (Adrar par exemple), des conseils de concertation pour le développement local, qui réunissent chaque mois l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement de la région (autorités déconcentrées et décentralisées, OSCs, entreprises) afin d'assurer une meilleure coordination entre les projets et les secteurs d'intervention sur la wilaya. De même, les plateformes régionales de la société civile disposent souvent de bonnes relations avec les autorités locales (maire, hakem et wali)

Des actions spécifiques ont été favorisées pour renforcer et accompagner les OSCs dans la participation citoyenne des jeunes et des femmes, l'insertion économique de la jeunesse et l'autonomisation féminine, la prévention des conflits, la sécurité alimentaire, la promotion culturelle. A cet effet, les micro - subventions ont été privilégiées par l'Union européenne et d'autres bailleurs en vue de permettre aux petites structures de base de se renforcer et de mener à bien leurs activités en faveur de la population locale. Ces subventions contribuent à l'économie sociale qui reste un défi malgré les activités génératrices de revenus par exemple pour les jeunes et les femmes membres de coopératives, ciblées comme une clé de voute de la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration de la condition des femmes.

Ainsi, ces dernières années ont émergé des associations féminines comme l'Observatoire National des Femmes et des Filles, l'Observatoire du Genre, la Plateforme Genre du G5 Sahel, le Groupe Genre de l'Alliance Sahel qui militent pour les droits et l'autonomie des femmes. Elles se veulent des alliées de l'Etat pour une prise en compte de la question de Genre comme vecteur de développement. Malgré cette avancée, le champ d'action des OSCs féminines reste quelque peu cantonné à la défense et promotion des droits des femmes et des filles, qui par ailleurs, sont toujours peu impliquées dans l'identification des politiques publiques.

En outre, des groupements associatifs de jeunes s'imposent dans l'identification des problèmes sociaux et la recherche de solutions (en matière d'éducation, d'emploi, culturel, paix sécurité entre autres). Certains sont autosuffisants et trouvent leur légitimité auprès de leur communauté et des autorités locales, démontrant une plus grande motivation, une discipline et un sens des responsabilités à relever les défis. Enfin, les OSCs se voient de plus en plus associées à la promotion de la paix et de la sécurité - prévention des conflits et de l'extrémisme violent - auprès de la jeunesse et au niveau communautaire d'autant dans les zones frontalières au Mali.

A.3. Mise à jour des Capacités de la Société Civile

3.1 Contexte

Les Organisations de la Société Civile mauritaniennes sont conscientes du potentiel dans la fourniture de services et dans la définition des politiques publiques sectorielles, sans néanmoins donner suffisamment d'importance aux capacités requises pour remplir leur mission. Cela transparait au sein de de la société civile mauritanienne, au sein de laquelle émerge de plus en plus d'OSCs (majoritairement constituées de jeunes acteurs) portées sur les enjeux de développement (en s'imprégnant notamment des logiques de l'économie sociale et solidaire, très présentes dans la sous-région et au Maghreb). Toutefois les OSCs de lutte sociale, de défense des opinions et des intérêts (syndicats, plaidoyers, organisations d'interpellation des pouvoirs publics) conservent une forte activité et constituent d'ailleurs les acteurs historiques de la

société civile mauritanienne depuis les années 70-80 ; elles sont dirigées par des personnes connues et reconnues. C'est aussi à ce niveau, entre les "OSCs de développement" et les "OSCs de lutte sociale" que s'opère une transition de la société civile : transition générationnelle (parfois clivante) et passage d'une société civile militante à une société civile en voie de professionnalisation.

Au demeurant, elles peinent encore à également travailler collectivement pour être un réel partenaire du développement. Cela les impacte à différents niveaux : leur crédibilité et force de conviction, la gouvernance et gestion interne, la mobilisation de ressources, l'appropriation et la durabilité de leurs actions, l'accès et l'exploitation de l'information, ainsi que la mobilisation citoyenne malgré les appuis continus au renforcement de leur capacité de 2018 à 2021 au cours de la mise en œuvre de la précédente Feuille de route.

3.2 Capacités de Gouvernance et Mobilisation

Si une grande part du tissu associatif a une bonne connaissance et compréhension des défis de la population, l'insuffisance d'anticipation persiste. L'utilisation à bon escient de leurs atouts est encore freinée par des facteurs récurrents comme précités. Des mauvaises pratiques perturbent toujours l'organisation interne des associations. La société civile pêche encore par un manque de représentativité ou de légitimité, par des faiblesses de gouvernance et de professionnalisme. Leur capacité de mobilisation est limitée à des interventions occasionnelles et à une consultation ponctuelle, sans compréhension et appropriation citoyenne effective des causes défendues. Par ailleurs, la concurrence au sein du secteur est accentuée, le secteur étant perçu comme un palliatif au chômage, un mode de survie et de levée de fonds, non plus le reflet d'opinion et de solutions pour la population.

Des axes de renforcement et consolidation des capacités de la société civile s'érigent dans plusieurs dispositifs allant du nouveau cadre juridique qui se veut un vecteur d'amélioration et de professionnalisation des associations, de la coordination au sein des réseaux, de l'accompagnement des bailleurs de fonds, des réseaux, ainsi que des axes préexistants. Au niveau géographique, dans les régions, les OSCs ont encore un droit d'entrée aux Comité de Développement à côté des représentants communaux et les autorités publiques déconcentrées. A l'échelle plus locale, la société civile est associée aux travaux et contrôle de l'utilisation du budget des Comités de Concertation Communaux existantes.

3.3 Capacité Technique

Malgré les divers partenariats internationaux qui ont appuyé les capacités des OSCs, les améliorations relevées sont encore limitées. Les raisons sont dues à plusieurs facteurs. Le déficit au sein des réseaux et des plateformes (les leaders ou représentants de la société civile) est souligné comme une des conséquences, ces organisations étant susceptibles d'assurer l'appropriation des acquis et de contribuer aux changements en terme de structuration, coordination et de développement des OSCs sur l'ensemble du territoire mauritanien. L'absence d'un leadership avéré et d'une gestion adaptée au sein des organisations, ainsi que le manque d'appropriation des acquis et de spécialisation, sont également perçus comme des obstacles additionnels.

Par ailleurs, beaucoup d'OSCs peinent à digérer une logique de projet de renforcement de capacité (encore peu participatif) qui selon eux, ne correspond à leur mode d'intervention, malgré le manque d'appropriation et de planification des activités, les résultats mitigés et une capitalisation limitées des acquis, qui expliquent la rigueur des procédures d'octroi des fonds. Plusieurs mécanismes d'accompagnement des OSCs sont disponibles en effet (consultation, appels à propositions et outil des financements en cascade, formation, sensibilisation) et ont permis nonobstant au final à certaines organisations de réinvestir les connaissances acquises, ainsi que d'émerger en nouveaux leaders et de susciter une coordination accrue. Néanmoins, l'évaluation de la Plateforme Nationale des Acteurs non Etatiques a démontré des lacunes majeures quant à la gouvernance et la gestion interne, la redevabilité. Des conflits d'intérêt et un déficit des services aux membres accentuent les clivages au sein de la société civile.

3.4 Capacité Sectorielle

Au niveau sectoriel, les associations de jeunes et de femmes constituent un contre-pouvoir de plus en plus dynamique à même de contribuer à la cohésion sociale, la prévention des conflits, l'action culturelle, l'entrepreneuriat social, etc. Leur légitimité évolue et s'est accru au niveau national, local et international dans le cadre stratégique et de projets (comme la Voix des Jeunes, Radio Jeunesse Sahel).

Le nouveau régime déclaratif d'enregistrement des associations constitue une porte d'entrée plus favorable au développement de leurs activités. En matière de genre, les femmes intègrent progressivement des domaines réservés aux hommes malgré les obstacles socioculturels et législatifs. Elles ont ainsi pu influencer l'élaboration de stratégies et politiques en matière de genre tel que par exemple la Stratégie Genre du G5 Sahel, Résolution 1325 des Nations Unies sur l'intégration des femmes dans le processus de paix et sécurité.

Principaux Défis et Opportunités

L'analyse de la participation de la société civile permet de retenir les défis à relever :

- La vulgarisation et sensibilisation de la Feuille de Route pour la Société Civile pour une meilleure compréhension de son utilité réelle (souvent confondu avec un projet).
- Le renforcement de capacités techniques de l'ensemble des OSCs en ingénierie de projet (notamment : logique d'intervention (adéquation entre les activités proposées et les résultats attendus), innovation dans les activités proposées), évaluation-capitalisation, recherche de fonds, mise en réseau et ouverture sur l'international (sous-région et Maghreb, Europe).
- La valorisation d'un esprit de collaboration y compris en réseau pour faire émerger des positions communes nécessaires à la viabilité, l'efficacité et l'impact des interventions de la société civile.
- Une coalition en termes de plaidoyer, de communication et de partage d'informations au sein de la société civile comme ce fut le cas avec le projet de loi contre les violences faites aux femmes et aux filles.
- Une meilleure attention des OSCs en matière d'anticipation et vision stratégique, d'acception des défis et enjeux sectoriels, d'appréhension d'éléments techniques, d'argumentation et d'influence une vision stratégique à moyen et long terme.
- Un changement conséquent dans le mode de fonctionnement et d'intervention, et la disposition de voies alternatives innovantes dont au sein des réseaux thématiques qui constituent des vecteurs potentiels de renforcement élargi des compétences et expertises pour les OSCs.
- Le renforcement de capacités techniques de l'ensemble des OSCs (ingénierie de projet (notamment : logique d'intervention (adéquation entre les activités proposées et les résultats attendus), innovation dans les activités proposées), évaluation-capitalisation, recherche de fonds, mise en réseau et ouverture sur l'international (sous-région et Maghreb, Europe).
- Le suivi et évaluation de la mise en œuvre pour consolider le processus à mi-parcours.

Nonobstant, le suivi des capacités organisationnelles, d'actions et l'amélioration des conditions d'accompagnement, doivent désormais se conjuguer avec la nouvelle Loi des Relations avec les Associations, Fondations et Réseaux.

B. LEÇONS POUVANT ÊTRE TIRÉES DE L'ENGAGEMENT DE L'UE À CE JOUR

B.1 Principaux Enseignements

1.1 Contexte

Le dialogue demeure une condition préalable pour la sensibilisation de l'Union européenne et ses Etats membres afin d'assurer un environnement propice à la libre expression et au fonctionnement de la société civile. A cet effet, l'engagement de l'Union européenne et des Etats membres a consisté principalement aux actions dans le cadre du partenariat via les programmes stratégiques et projets (FED, thématiques d'appui à la Société Civile, la promotion de la démocratie et la protection des droits humains), et le Fonds Fiduciaire d'Urgence. La consultation et le dialogue avec les OSCs ont également fait l'objet d'un suivi régulier. Plusieurs initiatives ont ainsi été lancées pour renforcer la capacité de la société civile pour garantir son environnement d'action, la collaboration collégiale du secteur et un dialogue accrue Etat – OSCs.

1.2 Dialogue Union européenne et Société Civile

L'Union européenne est toujours un partenaire important de la société civile mauritanienne avec une proportion non négligeable de l'aide internationale accordée aux organisations locales, dans le cadre du partenariat avec la Mauritanie. En ce sens, la Délégation de l'Union européenne a poursuivi les efforts pour intégrer de manière holistique le rôle de la société civile à différents niveaux du partenariat avec la Mauritanie. La rencontre périodique du Team Europe et les hautes autorités du pays, ont été des opportunités de la promotion des perspectives offertes avec et pour la société civile. Plus spécifiquement, les OSCs étaient associées au dialogue avec les autorités publiques, aux visites officielles de hauts représentants de l'Union.

A titre d'exemple des consultations qui ont soutenu l'un ou l'autre effort de la société civile, on peut citer : l'association des OSCs à l'élaboration des programmes (ex.: la présentation des priorités du MIP la définition des priorités de l'appel à propositions OSCs/IEDDH) ; implication systématique des OSCs – y inclus les femmes et les hommes aux ateliers sur les droits humains et le genre. Les consultations ont visé en particulier les initiatives coordonnées UE/EM pour la société civile (par exemple le Dialogue inclusif dans le cadre de la Feuille de Route pour la Société Civile), et l'accompagnement au renforcement de plaidoyers. Cela s'est traduit encore dans ce cadre, en 2019 par la consultation de groupements d'associations qui ont été listés en réseaux, 23 selon le tableau enregistré par la DUE. Au terme de cette même année, deux rencontres ont été organisées pour soutenir la société civile groupée en réseau dans le dialogue inclusif sur la question d'égalité de Genre. Un soutien s'est poursuivi aussi pour la mise en œuvre et le plaidoyer des organisations de la société civile opérant avec les jeunes dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente.

L'année 2021 a été un tournant dans le dialogue inclusif avec la Société Civile mauritanienne mise en place dans le cadre de suivi de mise en œuvre de la Feuille de Route. D'une part, une attention particulière a été accordée à l'avis de la société quant aux nouvelles directives de de la Loi qui régit la relation avec les Associations, les Fondations et les Réseaux adoptée en début d'année sur base de consultations et d'accompagnement des OSCs. Cet élan a conforté d'autre part la volonté politique de la Délégation d'accompagner plus avant les OSCs, dont l'approche méthodologique pour le plaidoyer, et d'associer les OSCs également lors de la préparation de la nouvelle Programmation 2021-2027.

Des consultations avec les OSCs ont eu lieu aussi dans le cadre de la plupart des interventions de l'UE, en particulier en ce qui concerne l'élaboration des programmes (ex.: la présentation des priorités du MIP la définition des priorités de l'appel à propositions OSCs/IEDDH). Les OSCs sont systématiquement associées aux ateliers sur les droits humains et le genre. A titre d'exemples, voici une grande partie des actions couvertes entre 2019 – 2020 (dont les projets détaillés dans l'Annexe I):

- L'association de la société civile au sein du projet pilote de Prévention des Conflits et Promotion Dialogue Interculturel d'un montant de 6 million EUR et le Projet de consolidation et de suivi Semah pour un montant de 4,4 million EUR couplés des subventions en cascade.
- 2019, 2020, 2021 des appels à propositions dans le cadre des lignes budgétaires CSO/AL et IEDDH de l'Union européenne dédiées au renforcement de capacité des OSCs, soutenir les activités et la constitution de réseaux pour la protection et l'insertion socio économique des jeunes, l'autonomisation et le leadership des femmes, la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, ainsi que la promotion de la citoyenneté et de la culture.

- L'association de la société civile dans le suivi des victimes de migration et de réfugiés, projets poursuivis grâce au Fonds Fiduciaires d'urgence.
- Les consultations thématiques périodiques dans le cadre du dialogue inclusif de suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route.
- L'association de la société civile dans le cadre de journée thématiques internationales (Journée internationale des droits de la femme, des droits de l'enfant, des droits de l'homme, etc.).

1.3 Etats membres

Les Etats membres (Allemagne, France, Espagne) sont les plus actifs dans l'accompagnement direct de la société civile. Au cours de la période de référence, des programmes thématiques d'appui à la société civile ont été mis en œuvre aux bénéfices des OSCs, notamment actives sur les questions des jeunes et des femmes.

Allemagne: La GIZ

- Appui aux deux grands réseaux thématiques DH (FONADH et GTDHD) dans leur structuration interne et le renforcement de leurs collaborations avec les acteurs étatiques à travers les processus de réforme législative
- Les Organisations membres du GTDHD ont été formées en 2022 sur le cadre juridique de la nouvelle loi des associations et l'inscription technique sur la plateforme FEDDAM.
- Appui à une coordination d'OSCs mise en place en 2016 (CPMP Coordination pour le Pilotage du Manuel du Parajuriste) dans la mise en œuvre d'une approche d'assistance juridique (formation et accompagnement des parajuristes au niveau local) dans 4 wilayas (Assaba, Gorgol, Guidimakha et Brakna)
- Plusieurs OSCs accompagnées et renforcées dans le cadre d'une approche communautaire de sensibilisation sur les droits humains en Mauritanie (2016-2023).

France: le SCAC et l'AFD à travers:

- le programme Graines de Citoyenneté mis en œuvre par le GRDR, visant notamment à proposer un dispositif d'appui d'initiatives citoyennes actives à destination des jeunes sur 4 thématiques (ESS, développement durable, égalité de genre, migration-développement)⁸;
- le Fonds d'Appui aux initiatives Genre innovantes au Sahel par lequel sont financés 2 OSCs mauritaniennes (Banlieues du Monde Mauritanie et le Comité de Solidarité avec les Victimes des Violation des Droits Humains) sur les thématiques de genre ;
- le FORIM (plateforme nationale française qui met en réseau les diasporas) par lequel l'AFD finance des microprojets de développement local en Mauritanie.
- <u>Le programme Fajr :</u> Le SCAC met en œuvre depuis 2015 le programme Fajr, dispositif d'appui aux OSCs mauritaniennes. Créé sur la base d'un long processus de concertation avec les OSCs (2013-2015), Fajr ouvre chaque année un appel à propositions thématiques (ciblant particulièrement les jeunes et les femmes) et finance 25 projets associatifs (qui peuvent être portés en consortium) par an : 15 nouveaux projets, et 15 projets pérennisés parmi les plus prometteurs de l'année précédente. Le Fajr travaille en langues française et arabe afin de faciliter un large accès à l'ensemble des OSCs, et est également ouvert aux organisations ne disposant pas d'un récépissé. La gouvernance de Fajr s'organise autour d'un COPIL constitué de membres du SCAC et de représentants actifs d'OSCsmauritaniennes et de PTF, et d'un représentant institutionnel mauritanien (Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement puis le CDHAHRSC), réunit 2 fois par an afin de faire un bilan de l'année et de définir les axes stratégiques de développement du programme. Le comité de sélection des projets sollicite chaque année une diversité d'acteurs (OSCs, PTF) indépendants, francophones et arabophones,

-

⁸ https://grdr.org/Graine-de-Citoyennete

et disposant d'une très bonne connaissance de la société civile. Les projets sélectionnés sont soutenus financièrement par le SCAC (en moyenne 12000 € par projet) et les membres des OSCs bénéficient d'une formation, d'un suivi de proximité (2 consultants mauritaniens sont en permanence à leur écoute) et d'un accompagnement technique durant la mise en œuvre des projets, adapté à leurs capacités et à leurs besoins (notamment en termes de redevabilité : rapports narratifs et financiers, évaluation des projets).

Depuis 2015, à travers ce dispositif, Fajr s'attèle également à favoriser la mise en réseau des associations entre elles (groupes WhatsApp très actifs où de nombreuses informations et partages d'expériences sont échangés, ateliers de formation collectifs, événements officiels, etc.) ainsi qu'à renforcer les relations entre les OSCs et les autorités locales (information régulière des autorités locales sur l'avancement des projets, visite de courtoisie lors des déplacements sur le terrain, etc.). Depuis 2021, le SCAC entretient une relation étroite avec le CDHAHRSC et avec les plateformes régionales de la société civile qui apparaissent comme des relais légitimes et efficients de la société civile mauritanienne. En 2021 et 2022, le SCAC a soutenu un total de 40 projets (dont 10 pérennisés sur les deux années) sur la thématique de l'autonomisation des jeunes femmes. En 2022, le SCAC a choisi de restreindre l'appel à propositions aux OSCs implantées dans les régions de l'intérieur du pays (Adrar, Assaba, les 2 Hodhs, Tagant et Tiris Zemmour) jusqu'ici plus faiblement représentées et difficiles d'accès. Un accent est également porté sur la communication positive et la visibilité des projets portés par les OSCs.

Plus généralement, le SCAC relaie régulièrement auprès des OSCs mauritaniennes les opportunités d'appui (financier ou technique) porté par des structures françaises non implantées en Mauritanie. Le SCAC a également envoyé des représentants de la société civile mauritanienne au Nouveau Sommet Afrique-France de Montpellier en novembre 2021, et au Forum des Mondes méditerranéens de Marseille en février 2022.

Enfin, un PCPA (programme concerté pluri-acteurs) est en cours de proposition. Il serait piloté par le GRDR et financé par l'AFD. Le programme concerté pluri-acteurs (PCPA) est un instrument de financement de l'AFD dont l'ambition est de promouvoir le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile, en y associant étroitement les acteurs institutionnels français et ceux du pays partenaire, et les organisations de la société civile des deux pays. Ce programme structurant serait mis en œuvre à partir de mars 2023 pour une première phase de 3 ans.

Espagne: l'AECID

L'AECID accompagne la SC principalement à travers des subventions aux ONG internationales et nationales (appels à propositions de périodicité annuelle) L'implication des OSCs nationales dans les projets bilatéraux est également recherchée dans les champs d'expertise correspondante.

Concernant les projets spécifiques d'appui à la SC actuellement en cours nous pouvons citer :

- Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) entre les coopératives de 4 régions de la Mauritanie avec une approche de genre mis en œuvre par l'ONG ACTIONS dont l'objectif vise à améliorer les performances socio-économiques des coopératives grâce à la création d'un Réseau d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec une approche de genre. Avec une durée de 24 mois, le projet appuiera la création du réseau, le renforcement des capacités de ses membres ainsi que leur cadre institutionnel et juridique, et réalisera un accompagnement pour l'insérer dans des dynamiques régionales et internationales dans le domaine de l'ESS.

1.4 Coordination des Interventions

Le processus de mise en œuvre d'une coordination entre la Délégation de l'Union européenne, les États membres et d'autres donateurs n'est pas optimal. Il s'est limité principalement dans le cadre des réunions ponctuelles et stratégiques. La Team Europe a donné priorité à des questions connexes et transversales lors

de rencontres périodiques et thématiques (missions, évènements promotionnels, journées internationales, via les réseaux sociaux).

Au niveau opérationnel, les interventions et échanges des Chargés de Programmes/Projets de la DUE et des Etats membres permettent de consolider une approche et vision commune, plus spécifiquement dans le suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route. Ces derniers se sont raréfiées malheureusement depuis 2020 avec les conséquences de la pandémie.

Les échanges et la volonté de synergie et de coordination ne se fait toujours que de manière ad hoc, et la coopération avec d'autres donateurs difficiles et quasi inexistant, devrait être suive plus étroitement. Au niveau sectoriel, la dynamique des OSCs en matière de genre et de la jeunesse sont devenus des thèmes important dans la Feuille de Route. Par ailleurs, c'est une conviction ferme de l'Union européenne et des Etats membres que les OSCs doivent être appuyées dans leur différence et diversité, que ce soit d'objectifs, d'extraction sociale, culturelle, qu'elles soient rurales ou urbaine. L'actualisation conjointe de la Feuille Route est également une phase de coordination importante.

2.2 Enseignements

La mise en œuvre de la Feuille de Route a été suivie principalement dans le cadre de consultation, d'accompagnement des OSCs dans leurs actions et services à la population. Le processus n'a que peu évolué, les velléités de synergie étant ralenties sur le terrain étant donné que, le plus souvent, chaque acteur privilégie ses objectifs et modalités d'intervention. Les conclusions par rapport aux priorités sont :

1. Environnement propice d'intervention de la société civile

Un cadre légal conforme aux besoins des OSCs a été adopté afin d'encadrer et faciliter les initiatives des OSCs en réseaux inclusifs. Cependant, la structuration des OSCs en réseaux reste à l'état de balbutiements, plusieurs membres étant mal desservis ou privilégiant leur individualité. Au demeurant, la diffusion et l'accès et la compréhension d'information est variable selon les structures et leurs expériences d'analyse. Enfin, un certain nombre ont été suivies et encadrées pour exercer leur rôle, mais se sont heurtées aux différents dispositifs de soutien des bailleurs, qui selon eux, limite leurs actions et impact.

2. Participation des OSCs aux politiques sectorielles

Le manque de coordination globale et sectorielle entre les organisations de la société civile explique toujours une participation dispersée à la vie publique, malgré les encouragements et l'émergence d'espace inclusifs de dialogue entre l'Etat et les OSCs qui souhaitent participer davantage à la formulation des politiques publiques. Certaines organisées en consortium ont été formées dans cette optique et ont posé les jalons d'un dialogue accru avec l'Union européenne et les Etats membres notamment pour le suivi des questions de genre avec des groupements de femmes.

3. Renforcement des capacités des OSCs

Plusieurs OSCs ont bénéficié de renforcement de capacité et d'un savoir-faire et de compétence qui leurs ont permis de soutenir des groupes vulnérables au niveau local, dont les jeunes et les femmes. Ces initiatives sont à l'origine d'une meilleure cohésion au niveau local et sur la gouvernance des OSCs de la création de nouvelles associations de jeunes (hommes et femmes), dont la cote de popularité est en progression. Toutefois, la capacité des OSCs à intervenir dans les politiques publiques est encore mise en doute.

En tout état de cause, une meilleure appréhension de la société civile est attendue à travers les axes d'intervention et la marge de manœuvre des OSCs selon les enseignements tirés, relayés par la société civile comme suit:

- La méconnaissance de la société civile est un vecteur de marginalisation de certaines OSCs dans la conception des projets alors que d'autres sont plus systématiquement associées.

- Les ONG mauritaniennes ont parfois déresponsabilisé voire délégitimé les pouvoir publics dans leurs compétences régaliennes.
- L'arrivée de nouveaux acteurs de la société civile mauritanienne induit de nouvelles pratiques, et par conséquent de nouveaux outils d'appui.
- L'intégration de la société civile dans les problématiques sécuritaires reste un défi pour l'UE et ses Etats Membres.
- Le financement et l'appui des OSCs les moins organisées se trouvent limités à cause de procédures qui dépassent leurs capacités de proposition, de gestion et d'appropriation de projets, ainsi que l'accès à l'information.
- La nécessité d'un partenariat avec les OSCs qui accentue l'écoute et une meilleure réponse à leurs besoins.

PARTIE II - STRATÉGIE - PLAN D'ACTION DE L'UE POUR SON ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

A. LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE- LIEN PRIORITÉS DE L'UE DANS LE PAYS ET AGENDA 20309

Les objectifs de développement durable ont pour but d'assurer « un avenir meilleur et plus durable pour tous » en répondant à plusieurs objectifs d'ici 2030, à savoir :

- Fiche ODD n°1 Pas de pauvreté
- Fiche ODD n°2 Faim « Zéro »
- Fiche ODD n°3 Bonne santé et bien-être
- Fiche ODD n°4 Éducation de qualité
- Fiche ODD n°5 Égalité entre les sexes
- Fiche ODD n°6 Eau propre et assainissement
- Fiche ODD n°7 Énergie propre et d'un coût abordable
- Fiche ODD n°8 Travail décent et croissance économique
- Fiche ODD n°9 Industrie, innovation et infrastructure
- Fiche ODD n°10 Inégalités réduites
- Fiche ODD n°11 Villes et communautés durable
- Fiche ODD n°12 Consommation et production responsables
- Fiche ODD n°13 Lutte contre les changements climatiques
- Fiche ODD n°14 Vie aquatique

⁹ Objectifs de Développement Durable, https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/.

- Fiche ODD n°15 Vie terrestre
- Fiche ODD n°16 Paix, justice et institutions efficaces
- Fiche ODD n°17 Partenariats pour la réalisation des objectifs

Les priorités ci-dessous relèvent du bilan de la mise en œuvre de la Feuille de Route 2018, dont elles poursuivent et consolident les axes stratégiques. Elles trouvent également leur fondement dans les conclusions de : la consultation institutionnelle de la société civile au cours de l'élaboration de la nouvelle Loi sur les Associations, les Fondations et les Réseaux, et du projet de Stratégie qui devait en tenir lieu de Plan d'Actions ; des éléments relevés suite à l'évaluation de la Plateforme des Acteurs non Etatiques en 2021 ; du feedback des OSCs rencontrées au cours de la programmation 2021-2027 ; et au cours d'accompagnement de la société civile à travers nos projets. Un atelier de suivi pour et par la société civile est envisagé à au cours de la mise en œuvre afin de suivre les améliorations.

On constate à ce stade que les défis en cours consistent à :

- Consolider ou optimiser le cadre d'actions et de participation de la société civile à la vie politique sociale et culturelle notamment au niveau local pour accentuer les services publics et le progrès collectif grâce à des initiatives sectorielles, des actions de plaidoyer et la défense des droits de la population portée principalement par et pour les jeunes et les femmes.
- Accompagner la compétence, la structuration et la professionnalisation des OSCsconformément à la nouvelle Loi sur les Associations, les Fondations et les Réseaux, la gouvernance interne, leur légitimité externe et auprès des pouvoirs étatiques
- Soutenir un dialogue structuré de la société civile avec l'Etat et une participation plus efficace au suivi de l'action publique.
- Une implication renforcée des femmes et des jeunes dans le développement, les enjeux et les défis utile au renforcement de l'égalité hommes femmes, et à activités et à la cohésion sociale.
- En parallèle, une étude plus approfondie de l'état de la société civile, des soutiens des PTF, des besoins les plus urgents et comment les PTF peuvent y pourvoir particulièrement dans le cadre de la nouvelle Loi, afin de mesurer la mise en œuvre de la Feuille de Route.

DEFIS ET OPPORTUNITES	PRIORITTES	SECTEUR ET PRIORITÉ DE L'UE DANS LE PAYS AUXQUELS L'OBJECTIF EST LIÉ	ODD AUQUEL L'OBJECTIF EST LIÉ
			(AGENDA 2030)
Mise en œuvre de la nouvelle Loi, soutien de la société et services publics ralentis par les moyens insuffisants de l'Etat	Accompagner l'évolution du cadre opérationnel de la société civile comme veille civile et démocratique	Bonne gouvernance et Respect de l'Etat de Droit, partenariat, lutte contre la pauvreté, bonne gouvernance et respect de l'Etat de droit, égalité de genre et l'insertion des jeunes	ODDs 6, 1, 5, 8, 10, 16
Limitation de la participation et suivi de l'action publique.	2. Appuyer le dialogue entre OSCs et Etat pour leur participation effective,	Cadre de dialogue thématiques Etats – OSCs	ODDs 16, 17
Dialogue OSCs – Etat, intra OSCs et acteurs clés imparfaite	partage d'expertise et contribution dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques	Dialogue inclusif au cours du suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route	
		Accompagnement opérationnalité des réseaux	
		Cadre de travail périodique UE-EM sur les priorités, dialogue politique sectoriel	
Professionnalisation des OSCs	3. Renforcer les compétences	Réduction de la pauvreté et des	ODDs 1, 5, 10, 3, 4, 8,
Alignement à la nouvelle Loi des Relations avec les Associations, les	techniques, organisationnelle des OSCs, leur travail en Réseau, les mécanismes	inégalité, (croissance durable et emploi,	10 et ODD 5, 8 et 13
Fondations et les Réseaux	d'influence et de dialogue des OSCSs	gestion de l'environnement, partenariat avec le secteur privé dans le domaine	

		des technologies et des données ; insertion socio-économiques jeunes, santé, éducation, numérique, environnement, etc.)	
Défaut d'Egalité Femmes - Hommes	4. Promouvoir l'Egalité basée sur le genre	Plan Action Genre - Sensibilisation à rôle des femmes dans le processus de développement et au niveau politique, social et économique grâce notamment aux organisations féminines	ODD 5
		Initiatives des OSCs en appui des droits, de l'autonomie, l'implication, le leadership et l'entreprenariat des femmes	
		Contribution à la lutte contre la violence basée sur le genre par la prise en charge des victimes	
		Conférence - Débat	
Fragilité de la prise en compte des besoins, aspirations et propositions de	5. Accompagner la Participation de la Jeunesse	Voix donné à la Jeunesse « Youth Sounding Board »	ODDs 10, 16
la jeunesse face aux nombreux défis qu'ils rencontrent.		Projets d'insertion socio-économique, pour la cohésion sociale, la prévention des conflits et le dialogue interculturel.	
		Mise en place d'espaces pour la jeunesse	
		Conférence - débat	

B. LE PLAN D'ACTION

OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	ACTIONS (y compris analyses / études, dialogue politique et stratégique, soutien financier, etc.)	MOYENS (programmes européens, instruments de mise en œuvre des actions)
1. Accompagner l'évolution du cadre opérationnel de la société civile comme veille civile et démocratique	Evaluation Bilan de la mise en œuvre de la Feuille de Route Mise en place d'un espace de consultation de la société civile Mobiliser divers acteurs pour un partenariat accru avec les OSCs Actualisation de la Cartographie des OSCs et leurs Réseaux	Approche innovante de la société civile Subvention directes, appel s à propositions, appui technique structure institutionnelles Alignement à l'ODD 16.7 'ODD7
1.1 Contribuer au suivi et à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel	Renforcer le dialogue Etat – OSCspour la mise en œuvre du nouveau cadre et l'accompagnement des OSCsdont les associations des femmes et de suivi de la jeunesse	Team Europe : Dialogue Politique, Programme et instruments d'appui au OSCspour la démocratie et une bonne gouvernance Dialogue inclusif avec les OSCs dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route
1.2 Appui de consultation plus structuré UE- Société civile, OSCs – PTF, Secteur privé	Faciliter la mise en place de cadre d'échange de bonne pratiques, d'information et de formation thématiques des OSCs.	Assistance Technique Programmes de sensibilisation et d'accompagnement

2. Appuyer le dialogue entre OSCs et Etat pour leur participation effective, partage d'expertise et contribution dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques	Appui à l'institutionnalisation du dialogue sectoriel pour une compréhension commune Acceptation des OSCs comme acteurs de développement durable et partenaire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques	Cadre de Dialogue Sectorielle Réseau – Etat Actions de sensibilisation et promotion d'une gouvernance duale
2.1. Appui des efforts de collaboration entre les institutions publiques et la société civile	Soutenir un partenariat et un dialogue soutenu et structuré Etat/SC, y compris sur ce qui concerne les femmes et de la jeunesse.	Délégation de l'UE et Etats membres : Programmes et projets (appuis thématiques OSCs, EIDHR), dialogue politique
2.2 Appuyer la participation des OSCs dans le dialogue politique sectoriel au niveau national et local	Accompagner les actions de plaidoyer sectoriel, le suivi et l'évaluation des politiques publiques	Délégation de l'UE et Etats membres: appui opérationnel via le dialogue inclusif dans le cadre de la Feuille de Route, dans le cadre de projets Programmes et projets sectoriels d'accompagnement du Team Europe au niveau national, régional et local
2.3 Accompagnement des OSCs dans leur rôle veille et de suivi des politiques publiques	Appui à la collecte et la diffusion d'informations sur les politiques publiques (dont relative aux questions de Genre et autonomie des femmes, la paix et sécurité, la santé, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'emploi, l'insertion socio-économique des jeunes, développement numérique, la gestion de l'environnement)	Délégation de l'UE et Etats membre : Suivi et analyse de la mise en œuvre des stratégies sectorielles, du GAP III et de la Feuille de Route (Dialogue inclusif avec les OSCs), et des projets, suivi et évaluation. Analyse de l'opérationnalité et des travaux de groupements sectoriels et rapports institutionnels
3. Renforcer les compétences techniques, organisationnelle des OSCs, ainsi que leur travail en Réseau via les Plateformes régionales	Soutien au développement des capacités des OSCs à fonctionner professionnellement avec les ressources humaines, organisationnelles et	Accompagnement diversifié UE/DUE, Allemagne, France et Espagne Formation Formateurs
3.1 Renforcer /Développer les capacités (institutionnelles, organisationnelles, et techniques, sectorielles et de travail en réseaux) des OSCs de base	structurelles adéquates. Appui à l'opérationnalité des réseaux, le partage et l'échange d'expertises Appui à la professionnalisation et la gouvernance des OSCs et le suivi de l'action publique Appui aux initiatives de volontariat et études et recherche.	Programmation ultérieure stratégiques et projets de la Délégation de l'UE et des Etats membres Formations et projet d'autonomisation des OSCs Assistance technique Contribution aux évènements ad hoc
3.3. Soutenir la viabilité, la gouvernance des OSCs féminines et des jeunes	Renforcement des mécanismes et perspectives domestiques de financement durable	Dialogue, rencontres, échanges de bonnes pratiques Assistance technique au plateformes
	Accompagnement des OSCs à la sensibilisation et la formation au niveau communautaire pour la reconnaissance des droits des filles et des femmes Renforcement de la participation féminine dans la sphère publique et dans les dialogues sectoriels	Projets de l'UE de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, et l'implication socio-économique des jeunes. Etude et Evaluation et de suivi de la mise en œuvre
4. Promouvoir l'Egalité hommes-femmes 4.1 Sensibilisation accrue sur la réalité sur les	sensibilisation et la formation au niveau communautaire pour la reconnaissance des droits des filles et des femmes Renforcement de la participation féminine dans la sphère publique et dans les	entre femmes et hommes, et l'implication socio-économique des jeunes. Etude et Evaluation et de suivi de la mise en

		Appui à l'action conjointe des cadres de coordinations actives dans la défense des droits et initiatives des femmes
4.2 Soutenir les organisations féminines	Renforcement des compétences et activités des organisations féminines	Engagement stratégiquement avec les OSCs pour faire avancer les prérogatives et droits des femmes Plaidoyer sur pour l'implication des organisations féminines dans le développement des politiques
5. Accompagner la Participation de la Jeunesse	Partenariat avec la Jeunesse	Accompagnement diversifié UE/DUE, Allemagne, France et Espagne, PTF
5.1 Privilégier la contribution des jeunes à une cohésion sociale accrue	Soutien la coordination entre les réseaux de nouveaux leaders de jeunesse	Plaidoyer pour une place aux jeunes dans l'élaboration des politiques Appel à Propositions en appui des activités des réseaux de jeunes

PARTIE III – SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE (référence tableau bilan 2021)

OBJETIFS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	INDICATEURS	CIBLE	BASE DE REFERENCE (Si disponible)	SOURCES D'INFORMATION ET MOYENS DE VÉRIFICATION
1. Accompagner l'évolution du cadre opérationnel de la société civile comme veille civile et démocratique	1.1 Niveau d'implication UE- EM, de consultation avec la société civile, nombre de réunion périodique UE – EM	Les EM contribuent activement au processus de la Feuille de Route	UE- EM poursuivent leur engagement à toutes commun à toutes les étapes de la mise en œuvre	Compte rendus de réunion
		Réunion élargie et effective tous les 2 mois	Tentative de Réunion tous les 2 mois en 2018 - 2019	
	1.2 Niveau de consultation avec les OSCs Nombre d'échanges entre les OSCSset l'Etat sur le Plan Actions de la Loi régissant	avec autres bailleurs Dialogue inclusif sectorielle élargie annuel avec un large éventail	3 réunions en 2019 avec des réseaux dont lors du dialogue	Compte rendus es réunion Liste de présence des réunions
	les relations avec la société civile	d'OSCs/Réseaux thématiques, Plateformes	inclusif sur le genre	

		Information	0	
		Elaboration guide méthodologique sur le dialogue inclusif		
		Evaluation mi- parcours – bilan, atelier		Rapport Evaluation
	1.3 Niveau de l'accès à l'information et de la diffusion d'information par les OSCs	Plateforme en ligne d'échange entre OSCs	0	Bulletin d'information
2. Appuyer le dialogue entre OSCs et Etat pour leur participation effective, partage	2.1 Nombre de dialogue inclusif OSCs / DUE-EM au cours de la période de référence	9	6	Compte rendus des rencontres, débats
d'expertise et contribution dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques	2.2 Nombre de réseaux d'OSCs utilisant des outils de contrôle citoyen	A déterminer	A déterminer	Déclarations, Etudes Rapports Activités OSCs, dont sur suivi des engagements de l'Etat
3. Renforcer les compétences techniques, organisationnelle	3.1 Nombre d'OSCs et réseaux inscrits sur FEDDAM	En augmentation	10 %	Etude ad hoc Listing FEDDAM
des OSCs, ainsi que leur travail en Réseau via les Plateformes régionales	Nombre de réseaux- spécialisés opérationnels	40	23	Enregistrement sur FEDHAM base de données étatiques Rapports des réseaux, d''activité des UE/EM
	3.2 Nombre d'OSCs ayant bénéficié de financement	A déterminer	0	Publication des nouveaux projets Rapports projets, formation, évaluation
	3.3 Nombre de formateurs de formateurs en gestion des OSCs	3	0	Rapports de formation
4. Promouvoir l'Egalité hommes-femmes	4.1 Appui au Cadre de dialogue Etat et OSCs féminine	1	0	Comptes rendu réunion Rapports institutionnels
	4.2 Nombre d'activité (campagne, études, ateliers, conférences, etc.) de soutien, promotion et sensibilisation de l'égalité hommes – femmes	UE 10 EM	UE 8 EM	Rapports de mise en œuvre du GAP suivi- évaluation des projets
	4.3 Nombre d'organisations de femmes bénéficiaires de financement cohérente avec le genre	UE EM	UE EM	Rapports de mise en œuvre des bénéficiaires
	Taux de participation des femmes aux élections	2004		Annuaires de la commission électorale La liste des membres au parlement et au gouvernement
5. Accompagner Participation de la Jeunesse	5.1 Pourcentage de associations de jeunes participants au dialogues politiques ou sectoriels	Niveau - Amélioration des	0	Statuts, listes des membres, organigrammes
		services de l'Etat pour la jeunesse		Rapport Enquête auprès de la jeunesse

5.2 Nombres d'activités de rencontres et d'échanges avec la jeunesse (Ateliers, conférences, expositions)	UE:8 EM:	UE : 4 EM :	Rapports, compte-rendu, évaluations
5.4 Taux de participation des jeunes dans les activités de la société civile			Appels à Propositions Rapports d'activités des projets

Annexe. Cartographie des principales actions liées au suivi de la Société Civile par l'Union européenne et les États membres

INSTITUTION	LIBELLE du PROJET	DUREE	OBJECTIF	ACTIVITES	BENEFICIAIRES
ESPAGNE		24 mois	1. Organiser les coopératives du Gorgol, Guidimakha, Brakna et Nouakchott en réseau d'ESS sous le lead des femmes, pour un Développement local inclusif. 2. Rendre disponible et accessibles dans les 4 régions des services d'appui de proximité pour les coopératives, membres du réseau d'ESS pour le Développement local inclusif, 3. Faire connaitre et activer le réseau d'ESS pour le Développement local actif au niveau national, régional et international.	1 Réunions initiales et ateliers régionaux de concertation avec les différents acteurs du volet institutionnel, économique et social à impliquer. 2 Préparation des textes pour la constitution légale du Réseau de l'ESS en Mauritanie 3. Installation et mise en œuvre des services d'appui dans les bureaux de chaque région 4 Appui et suivi de la création d'activités d'ESS et participant au développement local 5 Développement d'un Plan de formation avec une approche de genre pour les membres du réseau d'une rencontre internationale de femmes des coopératives et des Ministères concernés par l'ESS du Maroc, Mali, Algérie, Sénégal, Tunisie et Burkina Faso à Nouakchott 7. Présentation et inscription aux instances régionales (UMA, UEMOA, CEDEAO) des conclusions et propositions d'action encourageant l'ESS avec une approche de genre dans les différents pays	Coopératives du Gorgol, Guidimakha, Brakna et Nouakchott

				1/Cuéation de 2	
	Graines de citoyenneté (GRDR)	18 mois	1/ Renforcer l'adhésion et réunir les conditions pratiques de fonctionnement d'un programme ambitieux sur le moyen et long terme en Mauritanie avec une architecture la plus souple possible; 2/ Mettre en place, expérimenter et adopter les principes d'une gouvernance inclusive à l'échelle de territoires régionaux pilotes (Gorgol, Nouakchott,) à expérimenter et valider; 3/ Proposer un dispositif d'appui d'initiatives citoyennes actives à destination des jeunes sur 4 thématiques: ESS, Développement Durable, égalité de genre, et migration-développement.	1/ Création de 3 noyaux fédérateurs, dans les zones pilotes que sont Nouakchott, le Gorgol et l'Europe, permettant de renforcer les accords entre associations et pouvoirs publics (locaux et nationaux) pour la gouvernance et la mise en œuvre du projet; dont la parité homme/femme est respectée. 2/ Réalisation d'une étude participative auprès d'associations de la diaspora mauritanienne en Europe, des OSCs de la solidarité, des collectivités locales françaises et mauritaniennes en coopérations décentralisées pour définir leurs intérêts et les modalités de leur participation dans le cadre du projet. 3/ Accompagnement des associations mauritaniennes de jeunes afin de les renforcer dans leurs capacités organisationnelles et d'actions sur les thématiques: ESS, Développement Durable, égalité de genre, et migration-développement.	OSCs mauritaniennes & autorités publiques
FRANCE	Fonds Genre Sahel (Expertise France)	30 à 36 mois	Le projet FGS vise à contribuer à la réduction des inégalités femmes-hommes dans six pays du Sahel à travers l'appui à des projets innovants et l'accompagnement des acteurs locaux. Le projet de : - BMD vise à améliorer l'influence et le pouvoir d'action des femmes dans les activités sociocommunautaires à travers leur contribution accrue à la gestion des services liés à la vie des communes de Boghé, Dar El Avia, Ould Birom et Dar El Barka dans le département de Boghé CSVDDH vise à améliorer l'accès et l'exercice des droits politiques et économiques des femmes dans le Sud de la Mauritanie.	- BMD: organisation de sessions de formation, de renforcement et d'encadrement de l'équipe du projet et points focaux des communes pour la prise en charge des enjeux de genre; accompagnement et soutien à la responsabilisation des femmes leadership et/ou occupant des postes de responsabilités; organisation d'un atelier départemental d'échanges et de mise en réseau - CSVDDH: formation pratique des OSCsféminines agricoles en agroécologie et agroforesterie; réunions de concertation avec les maires pour le renouvellement et/ou mise en place des Cadres de Concertation Communaux; prévention & prise en charge des violences de genre	2 OSCsmauritaniennes : Banlieues du Monde Mauritanie Comité de Solidarité avec les Victimes des Violation des Droits Humains

			1		
	Programme Fajr 4 2022	2022-2023	OG: Favoriser l'expression, la participation et l'insertion socio-économique de la jeunesse, et en particulier celle des jeunes femmes à travers l'appui aux organisations de la société civile mauritanienne, sur l'ensemble du territoire national, et en particulier dans les wilayas de l'intérieur (Adrar, Assaba, Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi, Tagânt et Tîris Zemmour).	Ateliers de renforcement des compétences des porteurs d'initiatives et des OSCs, suivi-évaluation, valorisation, capitalisation et mise en réseau des initiatives soutenus dans le cadre du FAJR 4 2022. Accompagnement de promixité des OSCs porteuses de projet Missions de visite et de suivi des projets sur le terrain Visite des autorités locales et des plateformes régionales de la société civile concernées par la mise en œuvre des projets sur leur territoire Communication et valorisation des projets et des OSCssoutenus dans le cadre de Fajr (événements officiels, communication sur les réseaux sociaux, production de capsules vidéos, réalisation d'emissions de radio avec Radio Mauritanie).	
EENNE	Programme Appui Secteur Santé Campagne nationale de communication sur le genre et la santé en appui au PNDS et en cohabitation avec la Covid19 Partenaire de mise en œuvre : Medicos del Mundo	2021/2022	Elargir les activités de communication sur le genre et la santé menées auprès de la population et des institutions mauritaniennes pour appuyer le PNDS notamment dans la mise en œuvre en Mauritanie de l'ODD 5 qui vise à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Changement de comportement sur ces sujets	Animations Journées internationales su thématiques femmes et VBG Caravanes de sensibilisation dans écoles Animations/expositions photos	Femmes, jeunes filles, adolescentes Enfants dans écoles Liens avec autres OSCs travaillant sur ces thématiques
UNION EUROPE	Programme Appui Société Civile Les femmes oasiennes, bâtisseuses de développement et créatrices de valeur Partenaires de mise en œuvre : ONG Tenmiya (MR), ONG CARI (FR), association El Velah (MR)	2022-2025	Il s'agit d'accompagner l'émancipation des femmes oasiennes des communes d'Atar et de Tawaz ainsi que l'entreprenariat féminin dans les chaînes de valeurs, à travers l'accroissement: - du leadership féminin dans les oasis des communes d'Atar et de Tawaz de l'économie des oasis des communes d'Atar et de Tawaz sur la base d'initiatives individuelles et collectives portées par des femmes.	Il est prévu de soutenir des initiatives économiques agricoles et artisanales portées par les femmes, que ce soit sous la forme de microentreprises ou de coopératives (formation, appui financier, appuiconseil). Il est aussi attendu que les femmes oasiennes soient de plus en plus partiesprenantes dans la gouvernance des territoires des 2 communes.	- 30 coopératives féminines (600 femmes) - 10 jeunes femmes entrepreneures individuelles - 2 Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien - Autorités locales des 2 communes d'Atar et de Tawaz - Services techniques déconcentrés de l'État
	Programme EIDHR	2022-2025	Contribuer à l'amélioration des mécanismes de	Identifier et accompagner les OSCS sur l'instruction	Organisations de la société civile mauritanienne

Accompagner les initiatives de la société civile centrée sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles Partenaire de mise en œuvre : Médicos del Mundo-AMSME		prévention des violences basées sur le genre et de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre et leurs enfants dans la région du Gorgol.	des standards de la gestion des cas tels que définis dans le protocole de pris en charge médicale des victimes des VBG Former le personnel soignant, social et juridique des OSCs identifiées sur les causes et les conséquences physiques, émotionnelles et psychiques des VBG Mise en place d'une USPEC dans la région du Gorgol	Victime des violences basées sur le genre Les corps de sécurité Les autorités judiciaires Le personnel médical Les assistants sociales
Programme EIDHR Projet pour une Société Civile engagée pour la protection des droits des femmes et mineurs en conflit avec la Loi	2023-2025	Contribuer à rendre les conditions générales d'accès et de gestion de la justice conformes aux droits de l'hommes et aux traités internationaux, en prévenant et promouvant la réinsertion sociale des femmes en situation de détention et des mineurs en conflit avec la loi à travers une approche intégrée incluant l'assistance juridique, l'assistance médicopsychosociale, l'accès à l'apprentissage et le parcours de réinsertion grâce à la mobilisation de la société civile		Les organisations de la société civile mauritanienne Les détenus mineurs Les femmes détenues Le personnel des CARSEC
Programme Appui à la Société Civile Femmes Women Independence Festival Partenaire de mise en œuvre : Assalamalekoum Cultures	2022-2022	Promouvoir la participation de la femme mauritanienne à la construction citoyenne et le renforcement de son leadership dans l'espace publique et politique, par la démocratisation de l'entreprenariat et sa structuration démocratique. Objectif(s) spécifique(s) (c'est-à-dire les réalisations) Placer la femme au cœur de l'éducation et des politiques publiques de développement humain, social et économique Renforcer et développer un cadre démocratique, équitable, d'expression des femmes et des jeunes en Mauritanie. Favoriser l'intégration et la coopération internationale en Mauritanie via les activités artistiques de renforcement des capacités. Resserrer les liens entre les femmes elles-mêmes ainsi	Des Expositions-ventes: Salon de l'entreprenariat et du leadership féminin « SELF » couplés de Show cases / Concerts. Table ronde avec trois principaux thèmes: lutte r contre la traite des femmes migrantes subsahariennes: Sensibilisation à l'importance de l'orientation les femmes sur le marché du travail; les inégalités homme femme- Le patriarcat et matriçât en Afrique Subsaharienne Marché: « Women Créative Market International » Défilé de mode « Sahel Dunes », promotion de l'identité mauritanienne contemporaine Formations incluant des domaines à savoir: Gestion de projet; transformation de déchets en biogaz; fabrication de chaussures et sacs à main à partir de sacs	Les femmes, acteur de l'environnement culturel, jeune public, décideurs, professionnels de la culture et les entrepreneuses mauritaniennes.

		In a tink a manage of	alastinus as 17.7	
		les interconnexions générationnelles. Permettre aux festivaliers d'acquérir des savoirs faire de qualité à des coûts réduits ; Communiquer pour un changement de comportements face à certains fléaux sociaux ; Offrir aux partenaires qui accompagnent l'initiative une vitrine complémentaire de visibilité ainsi qu'une plateforme de promotion et de diffusion de leurs	plastiques recyclés (zazous) et pneus : agriculture urbaine : initiation à l'audiovisuel Conférence inaugurale « Entreprenariat Maaya » : Quel modèle de gouvernance et d'entreprise en communauté ? Compétition « CULTUR'ART	
		programmes spécifiques ; Renforcer les capacités de femmes en Mauritanie dans de nombreuses disciplines (éducation aux droits, Citoyenneté, management, communications, métiers de l'audiovisuel, leadeurshipetc.) à même de leur conférer les armes et l'assurance qu'on leur refuse pour se lancer.		
		Informer et éduquer les citoyens (nes) pour réclamer plus le respect, la sécurité et l'assurance de leurs droits par un cadre de dialogue de proximité et à impact direct (en harmonie avec le contexte culturel). Offrir une plateforme de réflexion et de débat		
		comme une réaction aux défis actuels en matière de droits des femmes en République Islamique : Renforcer le rôle des médias en s'appuyant sur notre outil (Le Chitaari : Journal rappé) pour		
Programme Appui Société		encourager le débat public sur les droits humains et spécifiquement les droits des femmes.	Améliorer les revenus et de la productivité grâce à	
Civile Femmes Promotion de l'Entreprenariat et l'Autonomisation des Femmes des Régions du Trarza et du Guidimakha (PEAF)	2022 - 2024	socioéconomique des femmes et des jeunes dans tous les secteurs de développement et la promotion de l'équité et l'égalité de genre dans tous les domaines.	l'accès aux ressources naturelles, à la terre, à l'acquisition de compétences techniques et organisationnelles, à des services financiers, aux marchés et à une plus	Population féminine de Communes de Tékane, R'kiz, Ajar et Gouraye pour un total d'environ 37279 Femmes.
Partenaire de mise en œuvre : Initiatives pour le		Promouvoir l'entreprenariat féminin pour assurer la leadership et	grande inclusion de la part des organisations et du partenariat public-privé.	

Développement		l'autonomisation des		
Developpement		femmes, la lutte contre les discriminations dans les milieux professionnels	Sensibiliser La population, les associations de la société civiles, les institutions et les jeunes aux initiatives sur les droits civils des femmes et leur habilitation, et promouvoir la participation publique des femmes, la scolarisation des filles, la lutte contre les violences basées sur le genre, contre les stéréotypes de genre et la culture de l'égalité en droits.	
			Accompagner pour une représentation égale (H/F) dans le milieu professionnel (privé et public), et une meilleure compréhension et une implication effective des collectivités locales au suivi/évaluation des actions relatives à la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG).	
Programme Appui Société Civile Jeunes Émergence et cohésion : pour une société civile forte – ECOSOC Partenaire de mise en ceuvre : GRDR	2022 - 2026	Contribuer à l'émergence d'une société civile, inclusive pour les jeunes femmes et hommes, engagée pour l'intérêt général et reconnue comme acteur et partenaire par les pouvoirs publics en Mauritanie afin de : Renforcer les capacités organisationnelles des organisationnelles des organisations de la société civile (OSCs) engagées pour l'inclusion socioéconomique des jeunes des territoires ciblés Renforcer les dynamiques collectives des OSCSset leurs expertises en vue de leur mobilisation dans le dialogue avec les pouvoirs publics pour une inclusion sociopolitique des jeunes	Systèmes de Gouvernance de l'action (Cartographie et diagnostic des acteurs associatifs actifs dans de l'insertion globale de la jeunesse ; noyaux fédérateurs régionaux dans les 4 territoires d'actions ; Orientation des OSCsde jeunes vers des dispositifs d'accompagnement de proximité adaptés ; « Clubs Synergies », réseaux thématiques et inclusifs entre OSCset pouvoirs publics ;, formation plaidoyer et partenariat ; A.1.6 Soutien aux initiatives innovantes portées par des « Clubs Synergies » portées par des consortiums d'OSCs. Plan de communication de l'action (information, sensibilisation et diffusion des activités du projet et supports de communication : centre de ressource web, journée porte ouverte). Cycles de formation (gestion associative et le cycle de projet) Subventions en cascades « » Via Fonds dynamiques OSCs	7000 jeunes intégrés dans une OSCs dont : Au moins 50 jeunes bénéficiaires de stage d'immersion dans le monde associatif via les guichets Techguill 270 OSCs bénéficiaires de formation 185 OSCs lauréates de subventions d'initiatives 6 Clubs Synergies OSCssubventionnés 6 Wilayas : Nouakchott-Nord ; Nouakchott Sud ; Nouakchott Ouest ; Gorgol ; Dakhlet – Nouadhibou) 3 Moughataas (Nema (Hodh el Chargui) ; Kiffa (l'Assaba) ; Selibaby (Guidimakha) 18 STD (les services « décentralisation, jeunesse et emploi » dans les 6 territoires d'intervention) mis en relation avec les acteurs associatifs et les élus. Indirects : estimation de 801 207 jeunes dans les six wilayas

			Campagne de communication, d'information et d'accompagnement en direction des OSCs porteuses de projets « émergence, consolidation et synergie »; Mise en relation inter- initiatives (voyages d'échanges impliquant des acteurs européens). Centre de ressource web; Référentiel métier du secteur associatif en Mauritanie (en lien avec le CDHAHRSC; Etude- « expo-portraits » autour « du rêve, du vécu et du projet de la jeunesse en Mauritanie »; Production et diffusion de lettres territoires «	
			Dynamiques OSCs » vitrine des actions et des dialogues noués par les OSCs avec les pouvoirs publics ; Organisation d'un Forum national « Dynamiques OSCs » en partenariat avec les pouvoirs publics.	
Programme Appui Socié Civile Jeune « Trampoline : vers le développement de la jeunesse au niveau personnel, professionne social » Partenaire de mise en œuvre : Save the childre	et 2022 - 2023	Contribuer à l'insertion socio-économique et civique des jeunes hommes et femmes, y compris les jeunes avec un handicap, en Mauritanie	Les réseaux des OSCs de jeunes sont soutenues dans leur rôle d'acteur du changement et renforcent l'engagement citoyen des jeunes hommes et femmes sur les enjeux climatiques et migratoires, et leur participation dans les instances décisionnelles.	Jeunes hommes et femmes notamment ceux en situation d'handicap.